



AVENANT N°1 AVIS DE COURSE

**LES SABLES – HORTA – LES SABLES
8^{ème} EDITION**

Départ dimanche 27 juin 2021



Autorité Organisatrice (AO) : LSOVCL

Sous l'égide de la Fédération Française de Voile et de la Class40

Les Sables – Horta – Les Sables est une épreuve réservée aux bateaux de la Class40, le parcours est dans l'Atlantique nord d'une distance totale de 2540 milles.

En raison du Covid 19, l'escale à Horta est annulée, les autorités sanitaires de l'île de Faïal ne donnant pas l'autorisation à une escale.

L'avis de course est modifié comme suit:

3/ PARCOURS ET PROGRAMME : Lire

Le parcours s'en trouve donc modifié, et la course sera déroulée donc en 1 étape, Les Sables d'Olonne, Les Sables d'Olonne.

L'escale à Horta est remplacée par une bouée à contourner dans la baie de Horta. La position de cette bouée sera communiquée dans les instructions de course. Un pointage sera effectué 24/24 avec photos par Armando Castro, Directeur de la Marina de Horta.

3.1 Programme: Les Sables (France) / Horta (Açores - Portugal) / Les Sables (France) 2540 milles

Jour - heure	
22 juin 2021 - 14h00 14h00 à 18h00	Présence obligatoire des bateaux/Skippers/équipages aux Sables d'Olonne Contrôles et confirmation des inscriptions
23 juin 2021 - 9h00 à 18h00	Contrôles et confirmation des inscriptions
24 juin 2021 - 9h00 à 18h00	Contrôles et confirmation des inscriptions (ou parade)
25 juin 2021 - avant 17h00 17h	Dépôt de la déclaration de départ (en annexe aux IC) Contrôles ou parade Briefing
27 juin 2021 - 14h00	Signal de départ

Supprimer : 3.2

4.9 Remplacer par :

Le changement d'équipier n'est pas autorisé.

9.1 Temps limite à l'escale :

Une escale technique à Horta reste soumise aux conditions de cet article.

9.2. Temps limite à l'arrivée

Le temps limite pour finir est de 96 heures après l'arrivée du 4ème concurrent. A ce délai, il y a éventuellement lieu d'ajouter le bonus ou les pénalités en temps décidés par le Jury.

Un bateau qui n'aura pas franchi la ligne d'arrivée avant le temps limite doit être classé D.N.F. (modification de la RCV 35, A4 et A5).

10.2 Remplacer par :

Une infraction à une règle sportive autre que la RCV 28 établie après instruction sera sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ, sauf mention contraire d'une règle de classe ou d'un article des IC

Fait le 22/05/2021 à Les Sables d'Olonne

L'Organisation